



# TOYOTA RELAX

Votre programme de prestations exclusif



## L'ESPRIT TRANQUILLE AU VOLANT

À l'achat d'un véhicule neuf Toyota chez un partenaire officiel en Suisse ou au Liechtenstein, vous bénéficiez d'un large éventail de prestations. Et ce n'est pas tout: une multitude d'entre elles s'appliquent également à la Toyota que vous possédez déjà et aux véhicules d'occasion. Vous pouvez ainsi prendre la route en toute sérénité.



Vous trouverez des informations détaillées sur l'ensemble des prestations ainsi que les prix actuels sur [toyota.ch/relax](https://toyota.ch/relax).

### Prestations de série:

- 10 ANS DE GARANTIE TOYOTA\*
- 10 ANS DE GARANTIE HYBRID\*
- 3 ANS DE TOYOTA ASSISTANCE

### Prestations payantes:

- TOYOTA ASSISTANCE PLUS
- TOYOTA SERVICE
- TOYOTA SERVICE PLUS
- GARANTIE PNEUS
- TOYOTA ASSURANCE

\*Activation lors du service

**10  
ANS**

DE GARANTIE  
TOYOTA

**10  
ANS**

DE GARANTIE  
HYBRID



## 10 ANS DE GARANTIE TOYOTA

### GARANTIE DE 10 ANS ACTIVÉE LORS DU SERVICE

Après l'expiration de votre garantie d'usine de 3 ans (ou 100'000 km), votre garantie est automatiquement prolongée d'une année supplémentaire à chaque service (160'000 km max. en 10 ans). En cas d'interruption des services, la garantie sera réactivée dès que vous confiez un nouveau service à un partenaire Toyota officiel (un délai de carence d'un mois s'applique). Vous pouvez ainsi conduire votre Toyota en toute sérénité pendant des années. Un avantage qui n'est pas réservé aux voitures neuves, puisque vous bénéficiez également de la garantie de 10 ans (ou 160'000 km) activée lors du service si vous possédez déjà une Toyota ou si vous achetez un véhicule d'occasion.

La garantie d'usine pour les principaux composants hybrides (comme la batterie du véhicule hybride, le module de commande de la batterie du système hybride, le module de commande central du système hybride, ou encore l'inverseur-convertisseur du système hybride) s'élève à 5 ans ou 100'000 km. Au terme de cette période, la garantie de 10 ans activée lors du service entre en vigueur.

## GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES



### 3 ANS DE GARANTIE PEINTURE

Sans limitation de kilométrage, cette garantie couvre les dommages de carrosserie correspondants et procure à votre Toyota un éclat impeccable des années durant.



### 12 ANS DE GARANTIE CONTRE LA CORROSION PERFORANTE

Une garantie de 12 ans pour les voitures de tourisme et de 6 ans pour les véhicules utilitaires. Sans limitation de kilométrage, elle couvre les dommages de carrosserie correspondants et assure à votre Toyota une fière allure des années durant.

-24-TOYOTA  
ASSISTANCE

# TOYOTA ASSISTANCE

## COUVERTURE EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER

Grâce à Toyota Assistance, vous restez toujours mobile en cas de panne ou d'accident. Pendant les 3 premières années (sans limitation de kilométrage), Toyota Assistance vous offre un service d'urgence 24h/24 dans plus de 40 pays d'Europe et organise pour vous toutes les réparations sur place ou le rapatriement en Suisse.\*



## INCIDENTS COUVERTS

**Véhicule hors d'état de marche pour une des raisons suivantes:**

- Défaillance électrique/mécanique
- Collision
- Défaillance de la batterie
- Panne due aux pneus, problème de clés ou panne sèche
- Bris de pare-brise



## PRESTATIONS

**Prestations générales:**

- Assistance en cas de panne
- Frais de remorquage et de rapatriement du véhicule
- Intervention en cas de panne due aux pneus, problème de clés, ou panne sèche
- Taxes de stationnement à l'étranger

## ASSISTANCE PLUS

Sur demande, vous pouvez prolonger le service d'assistance dès l'achat de votre véhicule, ou chaque année en cours de garantie.

\*Valable pour tous les véhicules immatriculés en Suisse ou au Liechtenstein via Toyota Suisse. Inclus pendant 3 ans pour tous les véhicules.



TOYOTA  
SERVICE



# TOYOTA SERVICE

## CONTRÔLE COMPLET POUR VOTRE TOYOTA

Votre Toyota est contrôlée par un de nos représentants officiels, conformément à l'intervalle d'entretien spécifié. Les réparations requises selon le plan de maintenance sont effectuées par des collaborateurs compétents et hautement qualifiés. À l'achat d'une voiture neuve, vous pouvez opter pour le pack Toyota Service. Pendant 4 ans ou 60'000 km (selon première éventualité), cette solution couvre tous les travaux qui s'imposent selon le plan de maintenance, à l'exception des pièces d'usure et des liquides (huile, liquide lave-glace, etc.).



### PRESTATIONS

- Entretien conformément au plan de maintenance (main d'œuvre et pièces)



TOYOTA  
SERVICE PLUS



# TOYOTA SERVICE PLUS

## SERVICE TOUT COMPRIS POUR VOTRE TOYOTA

À l'achat d'une voiture neuve, vous pouvez opter pour le pack Toyota Service PLUS. Vous ne payez ainsi aucun frais de service supplémentaires pendant 4 ans ou 60'000 km (selon première éventualité). Le pack Service PLUS couvre tous les travaux de maintenance, y compris les liquides ainsi que les coûts relatifs aux pièces d'usure.



### PRESTATIONS

- Entretien conformément au plan de maintenance (main d'œuvre et pièces)
- Pièces d'usure (freins, balais d'essuie-glace)
- Liquides (huile moteur, liquide de frein, liquide lave-glace)



GARANTIE  
PNEUS



TOYOTA  
ASSURANCE



## GARANTIE PNEUS

### 2 ANS DE PROTECTION POUR VOS PNEUS

La garantie pneus couvre votre Toyota pendant 2 ans. Vos pneus sont remplacés gratuitement en cas d'éclatement ou si vous roulez sur un clou.



### PRESTATIONS

- Protection contre les dommages aux pneus occasionnés par des clous ou des objets pointus
- Protection contre les dommages aux pneus occasionnés par des bords de trottoir ou des lacérations
- Couverture d'assurance pendant 24 mois
- Remplacement à l'identique: le pneu défectueux est remplacé par un pneu neuf\*
- Prestation incluse pour toutes les roues d'hiver complètes Toyota d'origine
- Souscription possible à moindres frais pour tous les véhicules (couverture des pneus déjà montés)
- Conditions d'assurance:  
Profil minimal des pneus à la souscription: 3 mm  
Profil minimal des pneus au moment du sinistre: 1,6 mm

\*pneu similaire, le modèle/la marque dépend de la disponibilité



## TOYOTA ASSURANCE

### VOTRE ASSURANCE AUTO SANS FRANCHISE\*

Toyota Assurance vous procure une couverture d'assurance sur mesure. Vous bénéficiez en outre de réparations effectuées par des spécialistes chez votre partenaire Toyota – y c. en cas de dommages par collision – et ce sans franchise grâce à l'assurance dommages de parcage complémentaire.\*\*

Toyota Assurance vous est proposé exclusivement auprès de votre représentant Toyota officiel en Suisse. En cas de sinistre, c'est la garantie de réparations effectuées par un spécialiste utilisant des pièces de rechange d'origine et d'un traitement rapide et efficace.

Consultez le personnel de vente pour une offre personnalisée sans engagement pour le véhicule de votre choix. Votre spécialiste Toyota vous conseille volontiers.



### PRESTATIONS

- Aucune franchise à partir de 26 ans\*
- Véhicule de courtoisie, valeur jusqu'à CHF 500.–
- Interlocuteur unique
- Couverture bris de glace étendue – sans franchise

\* Franchise de CHF 1'000.– avant le 26<sup>e</sup> anniversaire.

\*\* Véhicules Toyota neufs ou d'occasion de moins de 20 ans.

\*\* Conclusion de l'assurance dommages de parcage possible uniquement jusqu'à la 5<sup>e</sup> année d'utilisation.



[toyota.ch](https://toyota.ch)

Toyota AG se réserve le droit de procéder à tout moment et sans préavis ni obligation à des modifications de son offre ou des prix. Sous réserve de modifications, ainsi que d'erreurs, en particulier d'impression. Toutes les données sans garantie d'exactitude ou d'exhaustivité.

Toyota AG, Schürmattstrasse, 5745 Safenwil

67 TRELX-F2102-F